



Service du commissariat des Armées

Comité Social d'Administration

Paris le 17 juin 2026

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les officiers,
Mesdames, Messieurs,

L'UNSA défense relaie les inquiétudes des agents sur leur avenir professionnel dans la mise en œuvre de cette énième réorganisation qu'est la réforme ADP/PC. Quelle est la proportion d'agents souhaitant continuer à exercer dans le domaine des ressources humaines, mais qui devront effectuer une mobilité géographique avec la contrainte de trouver un logement afin de rester dans leurs domaines de compétences ? Tout le monde n'habite pas à Paris ou dans une agglomération offrant moult opportunités. Dès lors, le risque est identifié, celui d'une perte de compétences dans des domaines où le ministère se devrait d'être dans l'excellence. Cette réforme va installer une nouvelle période d'instabilité préjudiciable au soutien RH. Quant aux dénominations, quelle est la plus-value, sinon sémantique, des centres RH régionaux, des pôles d'expertise RH pour les uns, des centres territoriaux, des centres de soutien RH pour les autres. Il n'y a que le ministère des Armées pour complexifier à outrance l'objet même de ce qui était au départ, censé représenter une simplification.

Tout cela se déroule dans un contexte international marqué par une forte instabilité sécuritaire et géopolitique impactant le pouvoir d'achat des agents publics déjà très dégradé. Une préoccupation majeure qui doit être pleinement prise en compte. Plusieurs pistes pourraient être envisagées comme un renforcement du recours au télétravail. Une telle démarche constituerait un soutien concret aux agents tout en répondant aux enjeux économiques et environnementaux actuels. Au-delà du télétravail, d'autres pistes pourraient être étudiées comme le développement de plateformes de covoiturage.

L'année 2026 est aussi marquée par un enjeu important pour la fonction publique, l'organisation des élections professionnelles. L'UNSA Défense a déjà appelé l'attention sur plusieurs difficultés identifiées comme l'absence d'adresse Intradef pour certains agents, des postes mutualisés à l'échelle d'un atelier ou d'une division, les agents en CLM ou CLD n'ont pas accès à Intradef, les DAP des GSC disparaissant au 1er juillet 2026, qui sera en charge de la validation des listes électorales, ...

Concernant le recrutement d'agents sous contrat 2026 pour le SCA. Celui-ci serait limité, 10 recrutements au niveau national. L'UNSA Défense demande un point de situation et pré alerte sur les tensions RH et la difficulté de réaliser certaines missions.

Qu'en est-il aussi des postes en MDA et l'impact sur la CARTEC 2027 ?





Dans le domaine de la logistique, certains personnels des UC sont obligés de suivre leurs matériels sur des fichiers Excel car certains CIS n'acceptent pas la création de RAD au motif que cela n'entre pas dans la GLB SCA ou parce qu'ils ne sont pas acquis sur des budgets SCA. Cette situation peu compréhensible par les agents en charge de magasins génère des critiques quant à l'utilisation du logiciel GHECO. Dans un même ordre d'idée, il est généralement demandé aux formations du SCA d'effectuer 60% de leur inventaire pour la fin juin. Compte tenu de la charge de travail et des effectifs, cette échéance ne peut être respectée par la plupart des formations, créant de fait un sentiment de mal être au travail pour les différents acteurs.

La manœuvre relative au transfert des stations-service (77 postes décrits en organisation pour 133 stations de distribution) s'étalera sur la période 2026-2030. Cette année, 7 postes sont concernés (décrits dans la CARTEC du SEO) et seront donc proposés aux agents concernés. Bien que ces transferts soient pris en compte dans l'arrêté de transformation pour 2026, une zone d'ombre persiste concernant les postes SCA non repris dans cette manœuvre. Quel devenir professionnel pour ces agents ? À cela s'ajoutent le contrôle interne, la commande, la gestion des cartes, la facturation, ... qui en aura la charge ? Est-ce que cette reprise d'activités se fera avec ou sans modification de la CARTEC ?

Les formations et les réunions d'information organisées par les centres experts sont de plus en plus conduites via la plateforme collaborative TEAMS. Toutefois, l'utilisation de cet outil génère de nombreuses difficultés pour les personnels du SCA. En effet, même lorsqu'ils utilisent un poste informatique du MINARM configuré avec une connexion Internet dédiée, l'accès à certaines sessions est bloqué par la passerelle SISMELE. Cette situation est pénalisante et a pour conséquence de ne pas permettre aux agents d'assister aux formations ou aux réunions d'information qui leur sont destinées. Pour contourner cette difficulté, certains personnels utilisent leur téléphone portable ou leur ordinateur personnel, lorsqu'ils en disposent, ce qui n'est ni satisfaisant ni conforme aux bonnes pratiques de sécurité des systèmes d'information.

C'est pourquoi l'UNSA Défense demande, dans la mesure du possible, que les centres experts privilégient l'utilisation d'outils et de progiciels reconnus et pleinement compatibles avec l'environnement numérique du MINARM, tels que TCHAP, afin de garantir à l'ensemble des personnels un accès équitable à l'information et aux formations dans les meilleures conditions.

Enfin, l'UNSA Défense souhaite rappeler les difficultés liées à l'indemnisation des formateurs internes occasionnels au sein du MINARM. A ce titre, nous souhaitons savoir si une solution globale a été mise en place au sein du SCA afin de garantir le versement des indemnités dues aux FIO. L'absence de clarification fragilise le fonctionnement des services et pourrait conduire à l'arrêt de certaines activités nécessitant des autorisations de conduite.

Merci pour votre attention.

